

M. SHEA: La même chose s'appliquerait au National-Canadien. On suit les règles de l'Association des chemins de fer américains, concernant les dossiers détaillés. C'est un problème auquel chacun doit faire face. Il s'agit du manque d'espace. D'après une règle, les dossiers doivent être détruits tous les six ans. D'abord, il faut demander la permission, puis on les détruit, car on présume que tout a été fait à leur sujet. J'imagine que le Conseil des ports nationaux a dû faire la même chose et qu'il n'avait pas l'espace voulu pour conserver une accumulation de dossiers.

M. JOHNSON: Voulez-vous dire que vous n'avez plus ces rapports?

M. SHEA: C'est la règle, six ans.

Le PRÉSIDENT: Ces rapports doivent être interministériels et, par conséquent, ne sauraient être produits.

M. MCGREGOR: Ils ne sauraient être produits devant notre Comité? Mais si.

Le PRÉSIDENT: Ils sont interministériels.

M. JOHNSON: Comment seraient-ils interministériels?

M. MCGREGOR: Sûrement, n'importe quels rapports de ce genre peuvent être produits devant notre Comité.

Le PRÉSIDENT: M. Beaudet sera ici jeudi de la semaine prochaine.

M. ARCHER: Je pense que nous avons plusieurs rapports. Nous avons refusé de les communiquer, car nous croyions qu'ils étaient interministériels. Ils ne faisaient qu'indiquer comment les enquêtes ont été faites, comment on a procédé avec une certaine personne et de quelle façon l'on a mené "l'enquête serrée". Il y a tout un amoncellement de ces rapports. Pour chaque homme, il peut y en avoir sept. Dans un cas, cela fait 140 rapports. Voilà pourquoi on a refusé de les communiquer et pourquoi on ne les a pas produits.

Le PRÉSIDENT: On a aussi refusé de les communiquer parce qu'ils renferment les noms des péagers?

M. ARCHER: Pas les noms, mais le numéro de l'insigne de chacun, ce qui permettait de retracer le nom.

M. JOHNSON: Mais pour quelles années?

M. ARCHER: Nous avons les rapports pour 1957, 1958 et 1959.

M. JOHNSON: Vous n'en avez pas pour les années antérieures?

M. ARCHER: Je ne saurais le dire au pied levé.

M. MCGREGOR: Je propose de faire produire ces rapports, monsieur le président.

M. PIGEON: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: M. McGregor fait la proposition, appuyé par M. Pigeon. Vous avez entendu la proposition relative à la production des rapports, messieurs, et je vais demander votre opinion là-dessus. Quel est votre avis? Voulez-vous que l'on produise ces rapports? Indiquez-le de la façon convenue.

La motion est adoptée sur division.

Le PRÉSIDENT: Nous allons demander que l'on produise les rapports.

M. ARCHER: Fort bien.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient, monsieur Archer?

M. ARCHER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quand pourront-ils être produits?

M. ARCHER: C'est une affaire assez longue. Je vais communiquer avec Montréal et les obtenir aussitôt que possible. Il y en a des centaines. Je ne saurais dire combien. Faut-il les produire en 75 exemplaires? Peut-être pourrions-nous en déposer une série et en avoir six autres séries pour le secrétaire du Comité?